

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**LMdG ABSOLUTE RETURN - Part R**  
**ISIN : FR0007079215**

Société de gestion : UBS La Maison de Gestion

**Objectifs et politique d'investissement**

L'objectif de gestion du fonds est la croissance du capital à long terme par une allocation discrétionnaire du portefeuille entre plusieurs classes d'actifs en vue d'obtenir, sur la période de placement recommandée supérieure à 3 ans, un rendement du capital investi supérieur à Eonia + 400 bp par an net des frais de gestion.

La stratégie d'investissement s'appuie sur les propositions du Comité d'investissement, établies à partir du contexte macro-économique et d'informations micro-économiques, indiquant la répartition entre les produits actions et les produits de taux et les poids respectifs de chaque grande zone économique. Le cas échéant, le comité peut proposer des quotes-parts affectées à des secteurs géographiques ou économiques bien que cette répartition soit du ressort discrétionnaire du gérant. Le processus de gestion vise également à maintenir une volatilité stable et réduite.

En vue de réaliser l'objectif de gestion, le fonds pourra investir en fonction de l'évolution des marchés, en produits de taux ou convertibles, en actions et en OPC.

Le fonds pourra investir et/ou être exposé :

- Entre 0 et 100% en produits de taux émis par des Etats, des émetteurs privés, et de qualité « investment grade » ou non, de toutes échéances, dont :
  - o 60% maximum de l'actif net en dettes à haut rendement de la catégorie dite « spéculative » ou non notées,
  - o 30% maximum de l'actif net en dettes souveraines ou d'entreprises des pays émergents ;
  - o 20% en obligations convertibles.
- Entre 0 et 60% en actions, dont 30% maximum sur les pays émergents.
- Pour les OPC, entre 0 et 100% en OPCVM et jusqu'à 30% en FIA répondant aux 4 critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier, de toute classification.

L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition hors bilan éventuelle, sera comprise dans une fourchette de sensibilité entre -2 et 10.

A des fins de couverture et d'exposition le fonds pourra aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français

et étrangers ou de gré à gré (swaps de taux, d'indices, change à terme, marché des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire).

Le fonds pourra être exposé au global aux pays émergents jusqu'à 50 % de son actif.

Le fonds pourra présenter un risque de change jusqu'à 50% de ses actifs, certains actifs étant libellés dans une autre devise que l'euro.

Caractéristiques essentielles :

Les demandes pour obtenir le remboursement de ses parts sont centralisées chaque jour ouvré, jusqu'à 11h00 CET auprès du dépositaire et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même, soit à cours inconnu ; les règlements y afférents interviennent à J+2 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

**Recommandation :**

**Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.**

**Profil de risque et de rendement**



Le niveau de risque de cet OPCVM reflète principalement les risques des marchés des actions, des taux, du crédit et du change sur lesquels il est investi.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». L'OPCVM peut également être exposé aux risques ci-dessous, qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque et dont la survenance peut avoir un impact sur la valeur liquidative :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- La description des risques, ci-dessus, n'est pas exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement<sup>1</sup>

Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	2.80%
----------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	15.00%
---------------------------	--------

15% TTC maximum de la performance de l'actif net investi qui excédera EONIA + 400 bp au cours de la période de référence

<sup>1</sup> Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.  
Le cas échéant, les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Le montant des frais courants communiqués se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos à fin juin 2017 et ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

▢ les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

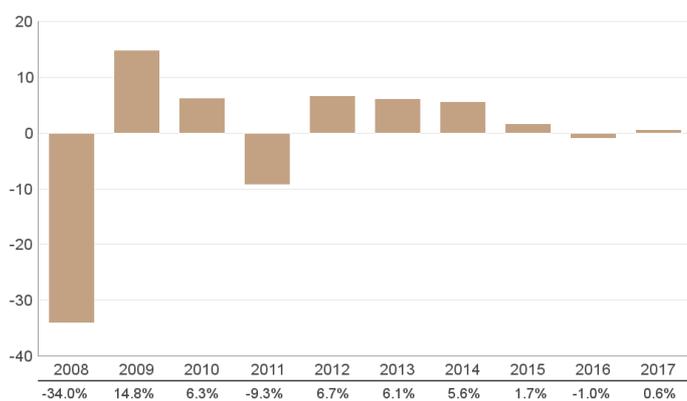
▢ les commissions de surperformance

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de UBS La Maison de Gestion, 4 place Saint Thomas d'Aquin - 75007 Paris.

Internet: [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

## Performances passées

### Performance (en %)



### Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM.

La part a été lancée en 2003.

Les performances sont évaluées en EUR.

## Informations pratiques

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds:** Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français, gratuitement auprès de UBS La Maison de Gestion - 4 place Saint-Thomas d'Aquin - 75007 Paris - Tel: 01 53 05 28 00 - e-mail : [contact@lamaisondegestion.com](mailto:contact@lamaisondegestion.com). Internet : [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com)

**Catégories de parts :** Cet OPCVM est constitué d'autres types d'actions.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative:** La valeur liquidative est tenue à disposition auprès de la société de gestion. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts ou d'actions d'OPC peuvent être soumis à taxation.

Les porteurs de l'OPCVM sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de UBS La Maison de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

La «Politique de rémunération» actualisée et en vigueur est disponible sur simple demande auprès de la Société de Gestion et/ou sur son site internet: [www.lamaisondegestion.com](http://www.lamaisondegestion.com).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

UBS La Maison de Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/01/2019.